



Département du Rhône
Commune de Taponas
69220

DÉLIBÉRATIONS

Le 11 avril 2016, à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 5 avril 2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur FAYARD Daniel, Maire.

Présents : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie LANAUD, M. BROSSE Éric, M. CIMETIÈRE Gérard, M. DULAC Didier, M. MOËNE Thierry, M. Claude ANDREANI, M. Lilian CHANEL, Mme Sylviane GANDREY, Mme AVERLY Karine, Mme AOUDIA Marie-Claude

Absents excusés : Mme VALETTE Élisabeth a donné pouvoir à M. Claude ANDREANI
M. BAGNARD Frédéric a donné pouvoir à Mme Sylvie LANAUD
Mme ROSIER Émilie

Absente : Mme DELAHAYE Nadine

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Objet : Recrutement d'un agent en CDD de droit privé - contrat aidé (CAE)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie a convenu avec Pôle Emploi de l'embauche d'un employé au service technique pour une durée de 6 mois à compter du 11 avril 2016 ; il s'agit d'un contrat aidé, partiellement remboursable par l'État.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

APPROUVE la création d'un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à temps plein (35 h/semaine) pour une durée de 6 mois à compter du 11 avril 2016.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à la création et à la rémunération de ce nouveau poste en contrat aidé avec les services de Pôle Emploi et l'Agence nationale de remboursement des contrats aidés ; cette dépense sera imputée au compte 6416 du budget de fonctionnement 2016.

Objet : Calcul de la taxe d'assainissement – Abonnée sise 259 Rue Notre-Dame des Champs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie doit solliciter la Lyonnaise des Eaux pour modifier la situation d'une abonnée ; Madame HUGON, veuve depuis le 24 août 2015, a droit à un calcul favorable de la part forfaitaire de sa facture d'assainissement.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

APPROUVE la réduction du forfait de sa taxe d'assainissement pour 1 habitant et non plus 2 - soit 35 m³ et non 70 m³ - en faveur de Mme HUGON, abonnée sise 259 Rue Notre-Dame des Champs.

INFORME que cette décision sera transmise pour suite à donner à la Lyonnaise des Eaux - Suez.

Objet : Acquisition d'une surface de terrain (réservée) - Impasse Saint-Genis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie doit acquérir une surface d'environ 70 m² correspondant à une bande de terrain située Impasse Sainte-Genis ; cette acquisition foncière (sur la parcelle ZC 106a) doit favoriser l'accès au bâtiment de la future cantine.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

APPROUVE l'acquisition d'une surface de terrain équivalant à environ 70 m² située Impasse Saint-Genis pour 50 €/m²

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition foncière.

PRÉCISE que cette délibération ne concerne pas le montant des honoraires du notaire.

Objet : Acquisition d'une surface de terrain – Accotement (nord) Rue Paul-Melot

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie doit acquérir une surface d'environ 220 m² correspondant à l'accotement nord de la Rue Paul-Melot ; cette acquisition foncière doit favoriser la circulation des véhicules à cet endroit ; véhicules qui pourront ainsi mieux accéder à la future Station de compostage prévue sur la parcelle attenante ZH 60.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

APPROUVE l'acquisition d'une surface de terrain située Rue Paul-Melot (accotement nord) d'une surface d'environ 220 m² pour le prix de 0,50 €/m²

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition foncière.

PRÉCISE que cette délibération ne concerne pas le montant des honoraires du notaire.

ACCÉPTE que cette dépense soit imputée au compte 2111 du budget d'investissement 2016.

Objet : Échange de terrains – transaction notariée

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie est sollicitée par les consorts FOREST pour un échange de terrain au droit de la propriété située 280 Route de Villeneuve, soit 58 m² au fond de l'allée (parcelle ZC 246b) contre 39 m² (parcelle ZC 246a)

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés -

APPROUVE l'échange de terrain au 280 Route de Villeneuve entre les parcelles ZC 246a et ZC 246b

INDIQUE que les honoraires du notaire seront payés à 50 % par chacune des parties.

Objet : Subvention au Rotary Club

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Mairie est sollicitée par le Rotary Club pour une aide financière dans le cadre d'une manifestation culturelle intitulée « Dictée solidaire »

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés - moins 3 abstentions -

ACCORDE une subvention de 30 euros pour le Rotary Club, dépense imputée au compte 6574.

Questions diverses :

- 1) Projet de mutuelle santé par la Mairie ; une enquête sera réalisée auprès de la population par le CCAS.

- 2) Ouverture du Bar lounge de la ZA de Villeneuve samedi soir 9 avril 2016 ; des plaintes ont été exprimées suite aux nuisances (klaxon, circulation, cris, basses trop fortes, stationnement). Un courrier est envoyé au responsable du Bar Lounge.
- 3) La garderie périscolaire, gérée par l'association Les Ptits Morfalous, est sollicitée par une famille pour un enfant de 11 à 12h les mercredis. Une rencontre avec l'association est prévue pour en discuter. Idem avec l'association Tap Tip Top, gestionnaire du Centre de loisir les mercredis.
- 4) Futur lotissement communal de la Rue Notre-Dame des Champs ; une esquisse d'un plan d'aménagement est à retravailler avec le géomètre (places de parking, voirie & parcelles).
- 5) CISPD : une campagne d'affichage sera effectuée dans les salles d'attente des professionnels de santé, afin de sensibiliser au problème des violences contre les femmes ; idem le lundi 30 mai, soir de la séance de cinéma pour les mères.
- 6) Une séance de cinéma sera offerte lundi soir 30 mai, à l'occasion de la fête des mères ; les intéressées devront s'inscrire préalablement en Maire, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile sur la commune.
- 7) Ex propriété BATINI ; l'entretien du chemin (quartier de la Commanderie) doit être reconsidéré.
- 8) Le centre social de Belleville va occuper la salle communale de Taponas une partie de l'école maternelle pour un accueil de loisir, entre le mercredi 6 juillet et le vendredi 29 juillet 2016.
- 9) Charcuterie Bobosse aux Egais ; l'entretien du fossé recueillant les eaux usées doit être mis à l'étude du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais pour cause d'odeurs nauséabondes.
- 10) L'amicale des Sapeurs-Pompiers sollicite la Mairie pour le don de coupes à l'occasion du tournoi de boule lyonnaise que cette association a la charge d'organiser prochainement.
- 11) Une réunion exceptionnelle du Conseil municipal est programmée lundi 18 avril 2016 à 20h en Mairie. L'ordre du jour principal est le choix du maître d'œuvre pour la construction d'une cantine.

Séance achevée à 23h

M. Daniel FAYARD

Mme Sylvie LANAUD

M. BROSSE Éric

M. CIMETIÈRE Gérard

M. DULAC Didier

M. MOËNE Thierry

M. Claude ANDREANI

M. Lilian CHANEL

Mme Sylviane GANDREY

Mme AVERLY Karine

Mme AOUDIA Marie-Claude